Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 045-214502080-20260519-DCM26_042-DE

VILLE DE MONTARGIS
Construit son avenir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE DU 18 MAI 2026

N° 26/042

Nombre de conseillers en exercice :

33

Nombre de présents :

29

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

12/05/2026

Publiée le :

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISION CONSULTATIVE DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Aujourd'hui le dix-huit mai deux mil vingt-six, à dix-huit heures, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Côme DUNIS, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : M. Côme DUNIS, Madame Patricia SEINE, M. Serge POINTLANE, Mme Catherine HANSMETZGER, M. Dominique COQUELLE, Mme Mélanie BARRAS, M. Jaky PERON, Mme Nathalie PEREIRA VIEIRA, Mme Caroline ORUS-PLANA, M. Coriolan BLANCHARD, Mme Nathalie FOULGOT, M. David LEVALLET, Mme Véronique PERLES, M. Fabrice DUVERGER, Mme Sophie GARNIER, Mme Patricia ARVAUX, Maxime LAZREG M. Axel THOMAS, Mme Laura COIS, Mme Nadège DESPRES, M. Fabrice ROY, M. Bruno NOTTIN, M. Dalip VEHAPI, Mme Eline LEROY, M. Georges. KOUAME M. Christophe BELABBES, M. Benoit DIGEON, Mme Nathalie LEMOINE, Mme Nelly DURY.

Absent : M. Jean-Charles CEPISUL,

Ont donné délégation de vote :

-M. Philippe VAREILLES à M. Benoit DIGEON
-Mme Hassiba OUBRAHAM à M. Dalip VEHAPI
-M. Geoffroy BALZEAU à Mme Mélanie BARRAS

-=-=-

Madame Caroline ORUS-PLANA remplit les fonctions de secrétaire.

* * *

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 045-214502080-20260519-DCM26_042-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2026

CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DELEGUES

Vu l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant dispositions relatives à la Commission Consultative des Usagers des Services Publics Locaux (CCSPL) délégués, présidée de droit par le Maire ou son représentant. Elle est composée de membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de représentation proportionnelle, ainsi que de représentants d'associations locales, désignés par l'assemblée délibérante.
Vu la délibération n°DCM26_13_15 en date du 29 mars 2026, portant élection du Maire et des adjoints,
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des conseillers, municipaux et de leurs suppléants pour siéger au sein de cette commission,
Considérant que la commission sera constituée de la manière suivante : 10 élus nommés au sein de l'assemblée délibérante, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, complétés par 5 représentants d'associations locales,

Le Conseil Municipal :

DESIGNE les conseillers municipaux ci-après pour siéger au sein de la commission consultative des usagers des services publics locaux délégués :

- Titulaires :6 élus de la majorité + 1 élu pour chaque groupe d'opposition
- Suppléants : 6 élus de la majorité + 1 élu pour chaque groupe d'opposition

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Nathalie Foulgot	Patricia Seine
Come Dunis	Mélanie Barras
Coriolan Blanchard	Véronique Perlès
Serge Pointlane	Jaky Peron
Maxime Lazreg	Geoffroy Balzeau
Laura Cois	Axel Thomas
Philippe Vareilles	Benoit Digeon
Dalip Vehapi	Hassiba Oubraham
Nathalie Lemoine	Georges Kouamé
Bruno Nottin	Christophe Belabbes

DESIGNE les représentants d'association d'usagers appelés à participer à la commission consultative des usagers des services publics locaux délégués :

- Madame POURSIN-SIROT Eliane – Présidente de l'association des locataires des quartiers de la Chaussée
- Monsieur TLOUZEAU – Président de l'association UFC QUE CHOISIR – association Loiret Est
- Monsieur IVARS Vincent – Chambre Syndicale UNPI de Montargis
- Madame BOZIOT Nicole – Présidente de la Confédération Nationale du Logement 45 Montargis
- Madame Aurore PINTO – Co-Présidente de l'USMM et dirigeante de l'USM Natation

Adoptée à l'UNANIMITE
32 votes pour

Caroline ORUS-PLANA,
Secrétaire de séance

Come DUNIS,
Maire de Montargis

Publié le :
Certifié exécutoire le :
ID :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr